

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022

Nombre de membres : 43

Présents : 32 - Pouvoirs : 8

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 30

Contre : 2

Abstention : 8

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MENAGE donne pouvoir à Régis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

D04_29_06_2022 – FestiLoir : nouvelle organisation

Jusqu'à présent, les communes accueillant FestiLoir prennent en charge l'hébergement et les frais de bouche des artistes.

Le PETR prend à sa charge les coûts artistiques (cachets, droits d'auteur, déplacements et SACEM), les coûts techniques (salaire des techniciens, restauration, location de matériel) et tous les frais de communication (création des visuels, impression et distribution). Le budget PETR réservé en 2022 est de 35 000 € maximum, sans aucune recette extérieure.

Afin de pouvoir continuer le festival, qui aura 20 ans en 2023, il est souhaitable de trouver de nouveaux financements. Aussi les membres du Bureau du PETR font la proposition de demander une participation financière aux communes accueillant les spectacles, dont le montant est à définir par les membres du Comité syndical. Libres aux communes de faire payer les entrées ou pas. La restauration et la buvette peuvent être source de revenus pour les communes accueillantes.

Mme la Présidente du PETR soumet cette proposition au débat et à délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré avec 36 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, valide une nouvelle organisation financière de FestiLoir dès l'année 2023 :

- . Maintien de l'accueil d'un spectacle FestiLoir, toujours sur la base du volontariat communal,
- . Maintien du recouvrement des frais d'hébergement et de repas des artistes par la commune accueillante,
- . Nouvelle participation financière de la commune volontaire, à hauteur de :
 - 1 000 €/soirée FestiLoir pour les communes comptant moins de 2 000 habitants,
 - 1 500 €/soirée FestiLoir pour les communes comptant entre 2 000 à 4 000 habitants et
 - 2 000 €/soirée FestiLoir pour les communes ayant plus de 4 000 habitants.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 32 - Pouvoirs : 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MENAGE donne pouvoir à Régis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

D05_29_06_2022 – Les Allumés : nouvelle organisation

Lors de la création de l'évènement "Les Allumés", il avait été prévu d'organiser 3 éditions en faisant appel au collectif Patrimoine à roulettes.

La troisième édition a eu lieu cette année au Grand-Lucé. Les deux premières se sont tenues à Aubigné-Racan en 2019 et à Crosnières en 2020. L'objectif était d'essaimer les Allumés sur tout le territoire.

Cet évènement a pour ambition d'impliquer l'ensemble de la population, et plus particulièrement les scolaires, à la création d'une fête animant les centres bourgs.

Les chargé(e)s de mission du Pays d'art et d'histoire se sont formé(e)s au cours de ces trois années, afin d'accompagner les communes qui souhaitent se lancer dans l'aventure. Cependant, il est indispensable de garder une qualité artistique et de privilégier des interventions d'artistes, car l'accompagnement du PAH ne peut suffire à lui seul.

La proposition soumise aux membres du Comité syndical est la suivante :

- . Portage de la prochaine édition (et des suivantes) non plus par le PETR, mais par la commune volontaire,
- . Accompagnement de la commune volontaire dans le choix des interventions artistiques par les techniciens du PAH,
- . Accompagnement dans la préparation et le déroulé de la fête par les techniciens du PAH – dans un volume horaire compatible avec les autres activités du PAH.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la nouvelle organisation des Allumés :

- . Portage financier de l'édition des Allumés par la commune volontaire,
- . Accompagnement de la commune volontaire dans le choix des interventions artistiques par les techniciens du PAH,
- . Accompagnement dans la préparation et le déroulé de la fête par les techniciens du PAH – dans un volume horaire compatible avec les autres activités du PAH.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022

Nombre de membres : 43

Présents : 32 - Pouvoirs : 8

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Carine MENAGE donne pouvoir à Regis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

D06_29_06_2022 –Energie-climat : Demande de subvention FEADER et Région au titre de la mesure 16.8 "élaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier"

Lors du Comité syndical du 25 janvier 2022, les membres de la commission énergie-climat ont présenté un argumentaire en faveur de l'élaboration d'une Charte forestière territoriale, action inscrite au budget 2022.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette action, il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser la Présidente à solliciter, auprès de la Région, une subvention FEADER ainsi qu'une subvention régionale au titre de la mesure 16.8 "élaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier" selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Réalisation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions de la Charte Forestière Territoriale – phase 1	50 000,00	Europe (FEADER)	40 000,00 (80%)
		Région	10 000,00 (20%)
TOTAL	50 000,00	TOTAL	50 000,00

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve ce projet (réalisation du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions de la Charte Forestière) et son plan de financement,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter les subventions à hauteur de 50% pour le FEADER et 20% pour la Région,
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 32 - Pouvoirs : 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Carine MENAGE donne pouvoir à Regis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

D06_29_06_2022 - Avenant à la convention avec la Région à propos de la PTRE – collecte de fonds CEE supplémentaires

Dans le cadre de la convention de cofinancement de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) signée avec la Région, les recettes provenant du programme SARE – les CEE qui cofinancent environ 50% de la PTRE – peuvent être abondées de deux manières :

- Par une augmentation des plafonds des dépenses éligibles pour certains actes métiers de la plateforme (création d'actes A2 copro, réévaluation des plafonds des actes B1/B2) ;
- Par la mobilisation de forfaits complémentaires sur certains actes (A1/A2 et C).

La Région propose ainsi aux territoires sous convention d'élaborer, s'ils le souhaitent, un avenant pour bénéficier de ces fonds (CEE) supplémentaires dans la limite d'un maximum de 50% de cofinancement de la PTRE.

La commission énergie-climat propose au Comité syndical de mobiliser les forfaits complémentaires pour les actes A1 (conseils), A2 (rdv personnalisés) et C (communication). Le nouveau montant mobilisable est de 24 910 € de recettes CEE, sans contrepartie d'autofinancement supplémentaire.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve la proposition de mobiliser les forfaits complémentaires, à hauteur de 24 910€ CEE sans contrepartie d'autofinancement supplémentaire, pour les actes A1 (conseils), A2 (rdv personnalisés) et C (communication)
- autorise Mme la Présidente à signer l'avenant à la convention PTRE avec la Région et tout autre document s'y référant.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 32 - Pouvoirs : 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MÉNAGE donne pouvoir à Régis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN,

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Véronique RICHARD (SPL TVL)

D01_29_06_2022 – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique)

Mme La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Mme La Présidente expose que le programme d'été du PAH nécessite le renfort d'un guide conférencier pour la réalisation des visites organisées. Cette programmation d'été ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Pour cette raison, il est proposé au Comité syndical de créer un emploi non permanent sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 2e classe. La durée hebdomadaire de service est de 35 heures pour la période du 01/07/2022 au 31/08/2022.

Il est indiqué que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2022.

Mme la Présidente demande au Comité syndical de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour cette période, suite à l'accroissement saisonnier d'activité énoncé précédemment.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2e classe, pour effectuer les missions de guide conférencier suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 01/07/2022 jusqu'au 31/08/2022,
- de recruter un agent dont la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 458 - indice majoré 401, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 32 - Pouvoirs : 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MENAGE donne pouvoir à Régis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

D02_29_06_2022 – Délibération pour le CLEA 2022-2023

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 35 520 € pour l'année scolaire 2022-2023 et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mme la Présidente à solliciter une subvention de 35 520 € au titre de l'année scolaire 2022-2023 et approuve la signature des documents s'y référant.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 23/06/2022

Nombre de membres : 43

Présents : 32 - Pouvoirs : 8

Votants : 40

Vote : 40

Pour : 31

Contre : 2

Abstention : 7

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 30 juin 2022 et publication du 30 juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 juin à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, Michèle BOUSSARD, ~~François BOUSSARD~~, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, ~~Vincent GRUAU~~, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, ~~Éric MARTINEAU~~, ~~Carine MÉNAGE~~, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, ~~Marie-France REYMOND~~, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, ~~Anthony ROUSSEAU~~, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Carine MENAGE donne pouvoir à Régis DANGREMONT, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (9) :

Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Françoise FARCY, Vincent GRUAU, Guy LECLERC, Éric MARTINEAU, Carine MENAGE, Marie-France REYMOND

Absents (4) :

Francis BOUSSION, François BOUSSARD, Anthony ROUSSEAU, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY, Magali PICHON

Assistaient aussi à la réunion : Julia ALVAREZ, Mathilde ESTADIEU, Aimie LECLERC, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Veronique RICHARD (SPL TVL)

D03_29_06_2022 – Maintien de FestiLoir

Jusqu'à présent, les communes accueillant FestiLoir (festival de l'été) prennent en charge l'hébergement et les frais de bouche des artistes.

Le PETR prend à sa charge les coûts artistiques (cachets, droits d'auteur, déplacements et SACEM), les coûts techniques (salaire des techniciens, restauration, location de matériel) et tous les frais de communication (création des visuels, impression et distribution). Le budget PETR réservé en 2022 est de 35 000 € maximum, sans aucune recette extérieure.

Afin de pouvoir continuer le festival, qui aura 20 ans en 2023, il est souhaitable de trouver de nouveaux financements. Cependant, le 1^{er} débat à ouvrir est celui du maintien ou pas de FestiLoir .

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir échangé longuement, valide par 31 voix POUR, 2 voix CONTRE et 7 Abstentions, le maintien de FestiLoir pour les années à venir.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

